

Scor: la succession du PDG Denis Kessler annoncée avant l'AG 2021 ajoute réaction du fonds Ciam sur la succession et la dissociation des fonctions de direction générale et de présidence de Scor

Paris, 16 juin 2020 (AFP) - Le conseil d'administration du réassureur Scor présentera ses propositions pour la succession de l'actuel PDG Denis Kessler avant l'assemblée générale du groupe en 2021 qui marquera la fin de son mandat, a expliqué mardi le groupe.

Cette annonce était initialement prévue "lors des +Rendez-vous de septembre+ qui réunissent traditionnellement assureurs et réassureurs" à Monaco, a indiqué Claire Le Gall-Robinson, secrétaire générale du groupe.

Mais, compte tenu de l'annulation de l'événement et du retard pris par le comité chargé de cette question avec l'actuelle crise sanitaire, "le conseil d'administration présentera ses propositions suffisamment en amont de l'assemblée générale 2021", a-t-elle complété.

Un an après avoir été soulevée par le fonds activiste Ciam, la question de la succession de Denis Kessler, à la tête du groupe depuis 18 ans et dont le mandat viendra à échéance au printemps prochain, a été à nouveau l'objet de critiques de la part du fonds, qui détient un peu plus d'1% de Scor.

"On apprend que, finalement, comme il n'y a plus d'évènement (les "Rendez-vous de septembre", ndlr), il y a plus non plus de date pour l'annonce du plan de succession. (...) On aurait pu comprendre un report d'un ou deux mois, mais cette absence d'échéance précise est incompréhensible", a réagi Catherine Berjal, fondatrice du fonds Ciam, auprès de l'AFP.

Le fonds est également revenu sur sa demande de l'an passé, de scinder les fonctions de présidence et de direction générale.

"Cette question sera tranchée en temps et en heure", a répondu Mme Le Gall-Robinson après avoir indiqué que les statuts du groupe permettaient "d'ores et déjà la dissociation des fonctions si le conseil d'administration le décid[ait]".

"Lors de l'AG, Augustin de Romanet (administrateur référent) a clairement déclaré que l'option de la dissociation sera +considérée en amont+ de l'AG 2021", a relevé pour sa part Mme Berjal se félicitant "de voir que la réflexion sur la gouvernance de Scor est en cours d'évolution suite à [leurs] actions".

Selon la secrétaire générale de Scor, "plusieurs éléments de la gouvernance" permettent actuellement "d'assurer un bon équilibre des pouvoirs" parmi lesquels l'indépendance de "l'ensemble des administrateurs" au sens du code Afep-Medef "à l'exception du président et directeur général, des administrateurs représentant les salariés(...) et de M. Claude Tendil", administrateur depuis plus de 12 ans.

Une indépendance que réfute le fonds Ciam dans une note, pointant quatre administrateurs dont Augustin de Romanet -proche de Denis Kessler- qui n'en disposeraient pas, selon les critères d'un cabinet spécialiste en gouvernance.

Concernant la rémunération de Denis Kessler, qui avait été approuvée l'an dernier à une faible majorité (moins de 55%), le groupe a proposé une révision de sa politique et une baisse de 30% de sa part variable pour l'année 2019, la ramenant à 758.940 euros contre 1,08 million initialement prévu.

Les résolutions concernant la rémunération de M. Kessler ont été cette fois plus largement adoptées: à 78,04% pour sa rémunération 2019 et à 68,94% concernant sa nouvelle politique de rémunération.

cgu/mhc/eb

SCOR SE

AEROPORTS DE PARIS ■

